

Motion de Nontron – 25 mars 2017

Nous nous inquiétons du développement anarchique des projets éoliens et nous dénonçons l'implantation d'installations industrielles dans nos campagnes qui, à l'évidence, induisent plus d'impacts négatifs que d'impacts positifs.

Nous souhaitons que soient développées sur nos territoires des énergies renouvelables adaptées à notre région. Les objectifs qui visent à développer les énergies renouvelables ne sauraient être confondus avec les objectifs de développement de l'éolien.

Des sociétés privées de développement de projets éoliens ne viennent démarcher des maires de communes rurales que pour acquérir une garantie financière d'origine publique. Elles seraient absentes sans cette subvention.

La promesse de revenus fiscaux pour les collectivités territoriales ne saurait être à elle seule un motif de développement de l'éolien. Nous dénonçons l'attitude de quelques maires dont les décisions impactent un territoire qui dépasse le cadre de leur commune.

L'efficacité de l'éolien industriel est loin d'être acquise. Il s'avère peu rentable, cher, inopérant face au chômage. Il est intermittent, non prédictible et son énergie n'est pas stockable. Il ne peut remplacer le nucléaire.

L'éolien industriel est la source de nombreuses nuisances. Il provoque une pollution sonore audible, inaudible (infrasons) et lumineuse pouvant porter gravement atteinte à la santé des habitants dans un rayon de 10 km. Il laissera des tonnes de béton dans des espaces naturels. Il est une gêne pour l'intervention des avions bombardiers d'eau. Il nuit à la biodiversité.

Nous dénonçons la course à des éoliennes de plus en plus hautes pour conquérir des zones peu ventées : 200 mètres en bout de pale pour le projet de Saint-Saud-Lacoussière et Saint-Jory-de-Chalais, à côté de Nontron... Le strict respect du minimal réglementaire de 500 m des habitations ou son extension à 600 ou 900 mètres ne saurait servir d'alibi. Des pays ont adopté une distance des habitations de 10 fois la hauteur des éoliennes !

Nous voulons défendre nos paysages, source d'activité touristique, face à la puissance de l'industrie éolienne.

Nous saluons les élus qui ont pris publiquement une position critique sur le sujet.

Nous nous réjouissons de la motion du conseil départemental de la Dordogne, votée à l'unanimité le 13 janvier 2017,

- qui « déplore la division générée par ces projets auprès des habitants des territoires concernés »,
- qui craint les nuisances attendues : « atteinte à la faune, bruit important pour le voisinage immédiat, atteinte aux paysages et à l'environnement naturel et architectural »,
- qui « réaffirme son soutien à la mise en oeuvre de solutions énergétiques alternatives aux énergies fossiles, sous la condition expresse qu'elles respectent les paysages et le patrimoine naturel et architectural, et sous la condition qu'elles recueillent l'assentiment des élus et de la population des bassins de vie concernés. »

Nous invitons les conseils municipaux, les conseils départementaux et tous les élus à débattre de la pertinence de l'éolien industriel dans nos campagnes.